

Séance du 24 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 20h sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Desbois Gilles, Alloin André Gilbert, Brun Stéphane, Despierres-Charles Caroline, Dezapy Michel, Ducret Gérard, Labry Anne Gaëlle, Laurenceau Pascal, Lory Lydie, Machillot Evelyne, Marchand Annie

Excusés : Gaëlle Stacchetti (pouvoir à Gilles Desbois), Valérie Lutmann (pouvoir à Annie Marchand), Cyril Goyard (pouvoir à Stéphane Brun)

Secrétaire de séance : Stéphane Brun

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 4 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS

➤ **Budget 2020** : autorisation pour engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget. L'article L 1612-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales) autorise l'engagement des dépenses dans la limite de 25 % de celles inscrites au budget précédent hors remboursements des intérêts et du capital des emprunts en cours (comptes 21 et 23 sans R.A.R. (reste à réaliser)). Il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à engager ces dépenses pour un montant maximum de 75 700 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Mise en vente de 3 lots de peupliers aux lieux dits Les Planches et Petites Teppes par l'O.N.F.**
Le Conseil Municipal entend Monsieur Ducret concernant la vente sur pied et par appel d'offre de 3 lots de peupliers sur les parcelles ZD68 - ZD69 et B43 d'une superficie totale de 2,19 hectares et soumises au régime forestier national. Après l'exposé un tour de table est effectué et le maire demande à l'assemblée de se prononcer quant à l'opportunité de cette vente.

La délibération est adoptée par 13 voix POUR dont 3 pouvoirs et 1 abstention.

➤ **Acquisition d'un emplacement réservé au bénéfice de la commune**
Le Conseil Municipal entend Monsieur Desbois au sujet de l'acquisition d'une bande de terrain située Allée des Peupliers. Il a été précédemment décidé d'acquérir cet emplacement réservé de 180 m² dans une parcelle destinée à la construction. Après négociations, un accord est intervenu avec les propriétaires pour un montant de 5 400 € auxquels s'ajoutent les frais notariés estimés à 687 € et ceux de bornage s'élevant à 900 €.

Cette délibération consiste à autoriser le maire à procéder à l'achat et signer tous les documents afférents à cette acquisition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **Chantiers Utiles – Service Jeunesse de la ville de Saint Marcel** : programme 2020
Le Conseil Municipal entend Monsieur Desbois au sujet des chantiers utiles 2020 avec le descriptif de travaux d'un montant de 1 353,34€ concernant la réfection des peintures, des menuiseries extérieurs des bâtiments de la mairie et de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ce programme et autorise le maire à procéder aux démarches préalables auprès des services administratifs de la ville de Saint Marcel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- GRAND CHALON: Transfert de zones économiques et équipements communaux dans le domaine de l'intercommunalité

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 9 janvier 2020 -CLETC

Le Conseil Municipal entend le maire exposer le rapport relatif à l'évaluation des charges transférées liées aux transferts de zones d'activités économiques Les Plantes situées à Saint Loup-Géanges (11 630 €) et Les Grandes Terres à Oslon (4 657 €) de la piscine de Saint Jean de Vaux (2 539 €) et de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal est informé de l'approbation à l'unanimité de ce rapport par la commission lors de la séance du 9 janvier 2020.

Conformément au Code Général des Impôts, ce rapport doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres de l'agglomération.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport et la délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES

- Conseil communautaire du 10 12 2019

Le Conseil Municipal entend Monsieur Desbois exposer l'ordre du jour du dernier conseil communautaire durant lequel ont été abordés 42 rapports dont 14 avec présentation.

Les rapports concernant les aspects budgétaires, le PLUi et le PLH ont été adoptés à la majorité et ont occasionné des abstentions.

Les autres rapports ont été adoptés à l'unanimité.

- Catastrophes naturelles du 13 01 2020

Le Conseil Municipal entend Madame Marchand présenter le compte rendu de cette réunion au cours de laquelle ont été évoqués le processus prévu dans le cas de catastrophes naturelles avec présentation du logiciel ICATNAT, des cartes de diagnostic, des procédures recommandées en cas de nécessité, des conseils de constructions, etc....

- Emploi Services

Le Conseil Municipal entend Madame Marchand en ce qui concerne la signature d'une convention avec la commune pour le remplacement de personnel en cas d'absences.

Les clauses de cette convention encadrent les dispositions en cas de besoin.

- Fête du Village du 17 01 2020

Le Conseil Municipal entend Madame Lory au sujet de la réunion des associations relative à l'organisation de la fête du village. L'élaboration du programme se déroule dans les délais prévus. Le choix du jeu de l'après-midi et du thème de repas est acté.

4 - QUESTIONS DIVERSES

- Curage de l'étang

Un dossier a été constitué pour justifier de son existence en tant que plan d'eau depuis 1830. L'étang a été reconnu en fin d'année 2019. Il est actuellement considéré en eaux libres et donc soumis au règlement fédéral de la pêche.

Face à cette situation Monsieur DUCRET doit contacter l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs) pour la constitution d'un dossier pour l'étude et la réalisation du curage des boues résiduelles.

Afin de pouvoir bénéficier d'un règlement local et privé pour la pratique de la pêche, la validation du site en état d'eaux creuses nécessitera obligatoirement la réalisation d'aménagements complémentaires.

Au vu des volumes de boues à extraire ce dossier sera soumis à une enquête publique.

- Organisation du bureau de vote pour les élections des 15 et 22 mars

Il est procédé à une première organisation des bureaux de vote pour les élections municipales.

- Défibrillateur

Il est désormais nécessaire d'acquérir un autre défibrillateur à installer à l'intérieur de la salle polyvalente, eu égard à la catégorie de celle-ci. Une consultation va être lancée en ce sens.

- Téléthon des 5 communes

La manifestation a rapporté la somme de 8 420 €.

➤ Logement communal

Des fissures dues à un possible dégât des eaux ont été constatées sur deux cloisons.
Il y a lieu de procéder à un examen préalable à une remise en état des lieux.

➤ Salle polyvalente

Suite aux dégâts constatés lors d'une location, une intervention d'urgence a été réalisée devant la scène pour un montant de 300 €.

Un devis supplémentaire a été sollicité pour les tâches de gras existant en divers endroits du parquet.

La réfection complète du sol sans changement de lamelles s'élève à 2 622 €. En cas d'intervention complémentaire, le surcoût serait de 1 300 € environ.

A titre informatif, une estimation du coût concernant un nettoyage général de la salle a été demandée à l'entreprise intervenante.

➤ Cabinet médical

La table médicale a été récupérée et installée dans le local vacant.

➤ Sydes

Le bilan d'activité 2018 est consultable en mairie.

➤ Journée Citoyenne du Grand Chalon

Cette journée est fixée le 16 mai 2020.

Le repas du village devant se dérouler à la même date, il convient donc de prévoir une autre date pour la journée citoyenne de la commune. Les propositions sont les bienvenues.

➤ Réseau d'assainissement

Suite aux informations du Grand Chalon, la capacité de notre lagune atteindrait ses limites.

Une réunion avec les services de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération, au cours de laquelle les solutions qui pourraient être proposées pour palier à cette situation, est prévue le 31 janvier 2020 en mairie.

Dossier à suivre.

➤ Bulletin Municipal 2020

Le bulletin est à l'impression et devrait arriver dans les boîtes aux lettres des administrés d'ici début février.

Madame Machillot tient à remercier l'ensemble des membres de la commission bulletin pour leur investissement personnel à la réalisation et la finalisation dans les temps de cette publication communale.

➤ Contes Givrés

Le Conseil Municipal valide la réception du Festival des Contes Givrés avec une représentation en automne à la salle polyvalente.

➤ Lans Fer

L'assemblée générale de l'association se tiendra le 7 février 2020 à 20h.

➤ CCAS

Un concours de belote est prévu le 9 mars 2020 à 14h à la salle polyvalente.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 6 mars à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.